

3-Participation au petit déjeuner du MEF à Paris 30 septembre

Melle Roza Smolinska

"Le rôle de l'Union Européenne dans la lutte contre les discriminations"

La conférence a commencé par la présentation des invités par Mme Anne-Pascale Vitale, Présidente de la Commission Egalité des Genres et des Chances du ME-F et membre du Bureau du ME-F qui a animé le débat, Mme Daniela Bankier, Chef de l'Unité Egalité femmes-hommes à la Direction générale de l'emploi de la Commission européenne et M Yazid Sabeg, Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances au Commissariat à la diversité et à l'égalité des chances.

M Sabeg a présenté la transition de l'usage des ...mots... depuis le racisme jusqu'à la discrimination d'aujourd'hui et il a souligné le changement important dans le discours sur la discrimination. Il a exprimé son opinion qu'aujourd'hui les questions concernant la race, l'ethnicité et le sexe sont encore sous-estimées et que la politique publique a besoin de plus d'efforts pour lutter contre ces discriminations. Quelques exemples d'actions possibles :

C'est la promotion des minorités et du dialogue public. Selon lui, la politique d'égalité des chances est déjà passée et aujourd'hui ça ne corrige pas la situation. Maintenant on a plutôt besoin de la politique de l'équité, c'est-à-dire traiter égale dans la situation inégales qui est se concentre sur des actions positives. Il a souligné l'importance du rôle des medias qui doivent être obligées de passer obligatoirement des résultats des telles actions au grand public, le manque d'instruments de monitoring des actions positives par l'Union Européenne et la responsabilité des partis politiques par l'absence de sujets de discriminations dans le discours public.

Mme Bankier a présenté les origines de la lutte contre les discriminations dans l'UE en commençant au Traité de Rome où ces questions étaient cachées entre des articles techniques, puis aux premières directives européennes sur l'égalité de traitement entre femmes et hommes concentrées sur des questions concernant l'accès à l'emploi et la rémunération, la sécurité sociale, le congé parental ou les accès aux biens et services. Ensuite elle a présenté des priorités politiques pour l'égalité femmes-hommes pour des années 2006-2010. La « Feuille de Route », qui a pris dans le discours des questions comme l'indépendance économique égale, la conciliation travail-vie privée ou l'égalité en dehors de l'UE et le rôle du Traité d'Amsterdam qui a défini 6 domaines discriminatoires (sexe, race ou l'origine ethnique, religion ou convictions, handicap, âge et l'orientation sexuelle). Surtout pour réaliser la politique d'égalité femmes-hommes, on a dans l'UE une approche duale: les actions spécifiques en faveur des femmes et en même temps la prise en compte de la dimension genre (« gender mainstreaming »).

La suite de la présentation était consacrée aux statistiques de 2008 telles que les taux d'emploi des femmes dans les états membres de l'UE, les écarts de rémunération entre femmes et hommes, la perception de la discrimination en Europe surtout de la discrimination envers les personnes handicapées, expérience de la discrimination et motifs les plus fréquemment invoqués, l'attitude envers la diversité et la connaissance très faible des droits en cas de discrimination. Pour des outils de mise en œuvre de priorités politiques pour la lutte

contre les discriminations telle que sensibilisation des citoyens sur leurs droits, changement des attitudes et des comportements pour créer une société plus propice à l'égalité, encouragement du débat sur les avantages de la diversité et l'intégration sociale des Roms. Il a été présenté deux instruments financiers : le programme PROGRESS qui finance des activités nationales de sensibilisation ou des frais des fonctionnements de grands réseaux d'ONG de niveau européen et le Fonds Social Européen pour les actions très diverses sur le sujet des discriminations.

Cette partie du débat s'est concentrée sur des questions concernant la discrimination linguistique, l'importance et l'efficacité des actions positives, la Charte des Droits Fondamentaux, l'absence de la question du développement durable au niveau national et européen, l'inégalité femmes-hommes dans les écoles primaires, la difficulté pour des associations d'obtenir l'aide européenne pour le travail de proximité dans la domaine des discriminations ou le manque de mesures pour la discrimination positive. Un point des plus soulignés pendant le débat était le constat qu'il faut prendre en compte la spécificité de chaque type de la discrimination.